

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 596

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 37

I. – À la première phrase de l’alinéa 42, substituer aux mots :

« non plus »

les mots :

« ni ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer le mot :

« que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.